

## Séance du 24 octobre 2016

### **Participation de la Ville au projet éolien**

C'est l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT qui a présenté les grands principes de ce dossier. Quatre éoliennes seront implantées à l'intersection entre Nivelles Sud et les 2 autoroutes A54 et E19. Une société d'exploitation, « Les Vents d'Arpes », a été créée et assurera la construction et l'exploitation de ce parc.

Le montant de l'investissement est estimé à 17 millions d'euros, dont 70 % seront pris en charge par la société privée, 15 % par la Ville de Nivelles et 15 % par les citoyens en achetant des parts.

L'Echevin a mis en avant 3 points importants : « Nivelles participe ainsi à un projet d'énergie renouvelable ; c'est aussi une garantie d'investissement pour les citoyens et enfin, la Ville travaillera avec une PME wallonne ».

Par ailleurs, la Ville pourra compter sur 200.000 € de charges urbanistiques qui permettront, entre autres, de réaménager le chemin de Seneffe.

Même si les mandataires PS ont souligné les aspects positifs, ils se sont abstenus car ils auraient souhaité que la participation de la Ville soit plus conséquente car, comme l'a dit François NOE, « la société détiendra la majorité des parts et donc une majorité écrasante ».

« Il faut rester raisonnable ! », a répondu le Bourgmestre Pierre HUART. Et d'ajouter : « Il n'y a pas que le projet éolien ; nous devons aussi investir dans d'autres projets ».

### **Finances**

La modification budgétaire n°3 a été approuvée (PS contre).

Un subside extraordinaire de 40.000 € est octroyé au Royal Pingouin Hockey Club Nivellois, correspondant à l'intervention de la Ville dans le financement des travaux de mise en œuvre d'un éclairage « led » sur les terrains de hockey.

### **Vente des Récollets**

Il a été décidé que le Comité d'Acquisition d'Immeuble procédera à la mise en vente de l'ancien couvent des Récollets et du terrain de la Régie des Bâtiments qui se trouve devant en 2 lots, sur base d'une vente de gré à gré au plus offrant. Le prix de vente minimum et la mise à prix de départ seront de 820.000 €.

### **Chiens sans laisse à la Dodaine**

Marie-Thérèse BOTTE (PS) a été contactée par des mamans se plaignant des maîtres laissant leur chien courir sans laisse à la Dodaine. « Il serait judicieux d'y apposer des panneaux d'interdiction à ce sujet et de prévoir des endroits précis pour les déjections canines », a-t-elle proposé.

Le Bourgmestre Pierre HUART a accepté ces 2 propositions. « Je demanderai aussi aux Gardiens de la Paix d'y être plus vigilants », a-t-il précisé.

### **Situation du projet « Val de Thines »**

« Nous aimerions connaître l'état d'avancement du projet immobilier « Val de Thines », anciennement « Idem Papers » ? Que va-t-on faire de la salle de sports « Les heures Claires » ? », a demandé Louison RENAULT (PS).

La 1<sup>ère</sup> Echevine en titre Valérie DE BUE a résumé la situation. « Il y a un an, ces bâtiments et terrains ont été rachetés par un promoteur immobilier. Dès le départ, le Collège a souhaité qu'une étude globale sur les enjeux aux niveaux démographie, type de logements, mobilité, équipements publics comme l'implantation d'une école et d'une salle de sports soit réalisée. Ce « master plan » est en voie de finalisation. Pour la majorité, la réhabilitation de ce site pollué était une nécessité ! Un 1<sup>er</sup> permis a été délivré et concerne la démolition des entrepôts, situés à droite en venant de la place des Déportés », a-t-elle déclaré.

L'actuelle salle de sports étant vétuste, l'idée de la Ville est d'en reconstruire une neuve à un autre endroit mais c'est encore à l'étude. « Nous ne pouvons pas la détruire sans avoir trouvé au préalable des solutions pour reloger nos clubs sportifs », a affirmé l'Echevin des Sports Hubert BERTRAND.

Au niveau de la gestion des eaux, un auteur de projet spécialisé a été désigné et réalisera une étude approfondie du bassin d'orage ainsi que des autres. Il énumérera toute une série de recommandations et d'investissements à réaliser pour maîtriser les eaux en amont afin d'éviter les inondations, comme en juin dernier.

« Ce projet, prévu sur 20 ans, devra être évalué phase par phase et évoluera au fil du temps et des besoins des citoyens », a conclu la 1<sup>ère</sup> Echevine.